

**Commune de BRETIGNOLLES**  
**Séance du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022**

<b>Date de la convocation</b>	14 mars 2022
<b>Participants</b>	MAROT Vincent BERNARD Grégory GUERY Christophe MOINE Chloé POIDEVIN Matthieu DOUTEAU François BONNIN Luc FASILLEAU Elise JEREZ Céline NICOLAS Franck POUSSET François HUYGHE Audrey GROLEAU Chantal CORNUAU Henri
<b>Excusés</b>	Céline JEREZ donne pouvoir à François POUSSET ; Franck NICOLAS donne pouvoir à François DOUTEAU ; Chloé MOINE donne pouvoir à Luc BONNIN ; Matthieu POIDEVIN donne pouvoir à Vincent MAROT
<b>Absents</b>	Arrivé d'Audrey HUYGUE à 21H13 Absence de Luc BONNIN de 22H06 à 23H06 délibération de 2 à 13
<b>Secrétaire de séance</b>	François DOUTEAU
<b>Ordre du jour</b>	Délibération : Agglo2b : Nomination membre de la CLECT ; Délibération : Budget Principal : Affectation du résultat ; Délibération : Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2021 ; Délibération : Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2021 ; Délibération : Budget Principal : Vote du Budget 2022 ; Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes : Affectation du résultat ; Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes : Approbation du Compte Administratif 2021 ; Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes : Approbation du Compte de Gestion 2021 ; Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2: Affectation du résultat ; Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2: Approbation du Compte Administratif 2021 ; Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2: Approbation du Compte de Gestion 2021 ; Délibération : Budget Annexe : Les Grands Chênes 2 : Vote du budget 2022 ; Délibération : Budget principal : Vote des taux ; Délibération : Famille rurale : Convention mise à disposition agent communal ; Délibération : Locatif 48 rue Saint Pierre - Autorisation signature devis peinture ; Délibération : Entretien des espaces verts ; Délibération : Validation du devis curage de l'étang communal ; Informations diverses ;

**Commune de BRETIGNOLLES**  
**Séance du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022**

---

**Approbation du Conseil Municipal du 11 février 2022**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 11 février 2022

**DEL 2022-13 AGGLO2b – Désignation d'un représentant de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées)**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de l'agglomération A2B a délibéré le 15 septembre 2020, sur la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il est demandé à chaque conseil municipal de désigner son représentant.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité que Monsieur MAROT Vincent sera le représentant titulaire au sein de cette commission.

**DEL 2022-14 : Budget principal : Affectation du résultat ;**

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 283049.41€ à l'article R 002
- Affectation du déficit d'investissement de 54 004.21€ à l'article D 001

**DEL 2022-15 : Budget principal : Approbation du Compte administratif 2021**

Hors de la présence de Monsieur MAROT Vincent, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur POUSSET François, 4<sup>ème</sup> adjoint, présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2021	384 891.19 €	Dépenses 2021	194 331.98€
Recettes 2021	427 256.37€	Recettes 2021	168 378.22€
Résultat de l'exercice 2021	42 365.18€	Résultat de l'exercice 2021	- 25 953.76€ €
Résultat 2020 reporté	294 688.44€	Résultat 2020 reporté	-28 050.45€
Résultat de clôture 2021	337 053.62€	Résultat de clôture 2021	- - 54 004.21€

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

**DEL 2022-16 Budget principal : approbation du Compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Commune de BRETIGNOLLES**  
**Séance du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022**

---

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DEL 2022-17 Budget principal : Vote du budget 2022**

Monsieur le Maire, présente le budget prévisionnel 2022 de la commune.

Après débat, le Conseil Municipal, avec voix contre, voix pour et abstentions, adopte le budget 2022 de la commune équilibrée en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 690 549.41€
- En investissement à 198 704.21€

**DEL 2022-18 Budget annexe Lot.Les grands Chênes Affectation du résultat**

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en fonctionnement de 0€ à l'article D 002
- Affectation en d'investissement de 0€ à l'article D 001

**DEL 2022-19 Budget annexe Lot.Les grands Chênes Approbation du compte administratif 2021**

Hors de la présence de Monsieur MAROT Vincent, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur François POUSSET 4<sup>ème</sup> adjoint, présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2021	0 €	Résultat de l'exercice 2021	0 €
Résultat de clôture 2021	0 €	Résultat de clôture 2021	0 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité des membres présents, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 concernant le budget « Lotissement Les Grands Chênes » définitivement closes et les crédits annulés.

**Commune de BRETIGNOLLES**  
**Séance du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022**

---

**DEL 2022-20 Budget annexe Lot.Les grands Chênes Approbation du compte de gestion 2021**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice 2021

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du budget « Lotissement les Grands Chênes », dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DEL 2022-21 Budget annexe Lot.Les grands Chênes2 Affectation du résultat**

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation du déficit fonctionnement de 16 573.06€ à l'article D 002
- Affectation du déficit d'investissement de 21 612.35€ à l'article D 001

**DEL 2022-22 Budget annexe Lot.Les grands Chênes2 Approbation du Compte Administratif 2021**

Hors de la présence de Monsieur MAROT Vincent, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur POUSSET François 4<sup>ème</sup> adjoint, présente de manière détaillée les différentes rubriques du compte administratif. Celui-ci peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2021	62 274.65 €	Dépenses 2021	21 612.35€
Recettes 2021	62 274.65 €	Recettes 2021	62 274.65€
Résultat de l'exercice 2021	0 €	Résultat de l'exercice 2021	40 662.30€
Résultat de clôture 2020	-16 573.06€	Résultat de clôture 2020	-62 274.65€
Résultat de clôture 2021	-16 573.06€	Résultat de clôture 2021	-21 612.35€

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;  
Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité des membres présents, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 concernant le budget « Lotissement Les Grands Chênes 2 » définitivement closes et les crédits annulés.

**DEL 2022-23 Budget annexe Lot.Les grands Chênes2 Approbation du Compte de Gestion2021**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice 2021

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Commune de BRETIGNOLLES**  
**Séance du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022**

---

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du budget « Lotissement les Grands Chênes 2 », dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DEL 2022-24 Budget annexe Lot.Les grands Chênes2 Vote du budget 2022**

Monsieur le Maire, présente le budget prévisionnel 2022 du Lotissement Les Grands Chênes.2

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2022 du lotissement Les Grands Chênes 2 équilibré en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 44 000€
- En investissement à 21 612.35€

**DEL 2022-25 Budget principal Vote des taux**

Monsieur le Maire explique que les taux communaux sont les suivants :

- **Taux de 34,48 : fonciers bâti** (taux équivalent à la moyenne départementale par rapport à la taille de la commune)
- **Taux de 53,95 : foncier non bâti** (taux légèrement au-dessus du taux moyen départemental par rapport à la taille de la commune)

A noter en 2022 : 3,4% d'augmentation des valeurs locatives et augmentation de 1 point du taux foncier bâti de l'EPCI.

- Après débat, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022 à l'unanimité :
  - Foncier bâti : 34.48 %
  - Foncier non bâti : 53.95 %

**DEL 2022-26 Mise à disposition d'un agent technique**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de personnel, de Famille Rurale ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir à un agent de la commune de BRETIGNOLLES,

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec Famille Rurale, une convention de mise à disposition pour un adjoint technique de la commune de BRETIGNOLLES auprès de Famille Rurale, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

L'agent technique mis à disposition est d'accord pour faire le remplacement et avec la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec Famille Rurale

**Commune de BRETIGNOLLES**  
**Séance du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022**

---

**DEL 2022-27 autorisation signature devis de travaux**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal nécessite certains travaux d'entretien et d'aménagement

Il présente le devis :

Travaux logement communal

- Entreprise FENNETEAU de CIRIÈRES pour un montant de 4206.71€ TTC

Après débat et à l'unanimité,, les membres du conseil municipal :

- Décident d'autoriser les travaux du logement communal
- Acceptent l'offre de prix de l'entreprise citée ci-dessus pour un montant de 4206.71€ TTC,
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents nécessaires aux travaux.

**DEL 2022-28 Espace vert – contrat annuel 2022 avec les ateliers du bocage de BRETIGNOLLES**

Monsieur le Maire explique qu'un agent communal est en arrêt de travail depuis quelques mois et que des besoins se font ressentir sur la commune en termes d'entretien des espaces verts.

Après échange avec le CM, Monsieur le Maire propose faire appel aux services des Ateliers du Bocage situés à Brétignolles pour palier à ce manque à raison d'environ 4 journées pour l'année 2022.

Monsieur le Maire explique l'étendue de la prestation d'entretien des espaces verts de Brétignolles couverte par ce contrat. Ces prestations portent sur l'entretien, le débroussaillage, taille de haie, entretien de chemins de randonnée, parcelle de lotissement ...

Après échange avec le CM, Monsieur le Maire propose de valider le principe de faire appel aux ADB pour l'entretien des espaces verts.

**DEL 2022-29 Accord de principe – projet curage de l'étang es ses aménagements**

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas eu d'entretien de l'étang communal depuis de nombreuses années et qu'aujourd'hui, pour maintenir un étang sur la commune, de gros travaux sont à envisager.

3 devis ont été effectués en ce sens.

- Pelletier : 28150,50 € TTC
- Charier : 51406,09 € TTC
- SARL Gaufreteau : 45692,40 € TTC

Après échange avec le CM, Monsieur le Maire propose de poursuivre le projet, à savoir valider le principe du curage de l'étang en poursuivant les études proposées par Pelletier et SARL Gaufreteau et la recherche d'un plan de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à poursuivre le projet

**Commune de BRETIGNOLLES**  
**Séance du Conseil Municipal du vendredi 18 mars 2022**

---

**DEL 2022-30 Choix de l'entreprise pour point à temps**

Monsieur le Maire explique que, dans l'idée de continuité d'entretien de la voirie, faire appel en 2022 à l'entreprise Charier pour le point à temps automatique.

Après échange avec le CM, Monsieur le Maire propose valider le devis proposé par Charier d'un montant de 6720,64 €

Après discussion le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise CHARIER TP de CERIZAY dont le montant du devis s'élève à 5 600.53€ HT (6 720.64 € TTC)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informations diverses :

**- Permanence pour les élections**

**- Information avancement projet cantine Courlay / Cirières / Brétignolles**

A ce jour, JM Prestataire pour les repas de la cantine.

L'idée de travailler avec la cantine de Courlay serait de proposer un repas de meilleure qualité pour les enfants. Les premiers échanges parlent d'un coût de revient autour de 3,75 euros par repas sans prise en compte des autres frais. Monsieur le Maire précise que c'est le prix refacturé aujourd'hui aux parents par la commune actuellement avec un coût de repas à 3,40 € et une toute petite partie de prise en charge des frais de personnels et fonctionnement à 0,25 par repas.

Des questions se posent encore mais l'idée est de savoir si nous poursuivons les échanges.

⇒ Après échange, le CM est d'accord pour continuer à avancer et affiner ce projet.

**- Information pack fiscal et financier Agglo2b**

Présentation des principaux points

Garantir les capacités financières de l'Agglo à moyen termes.

Pour la commune les éléments qui pourraient être favorables (révision des AC) restent à l'état d'intention.

Les éléments qui pourraient (révision CLET) ou qui seront (partage de la fiscalité des ZAE) défavorables semblent beaucoup plus certains.

Monsieur le Maire exprime qu'il voulait nos retours avant le vote dudit pack fiscal et financier en conseil communautaire le 22/03/2022.

**- Projet panneau d'information**

Idée d'un panneau de communication lumineux avec une application ou sans application pour les infos de la commune.

⇒ Projet gardé en mémoire.

**Après épuisement de l'ordre du jour Monsieur le Maire propose de clôturer le Conseil Municipal**

**Séance levée à 23H58**